



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **WEBINAIRE BILANS D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES)**

Lucie Jaouen et Patrick Favé  
DRIEAT

# Sommaire

1. Introduction
2. Présentation de la réglementation BEGES
3. Où en est l'Île de France ?
4. Deux retours d'expérience

# 1. Introduction

# La DRIEAT

Service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Met en œuvre en Île de France les politiques de l'État en matière de transports, de planification et d'aménagement durable, d'environnement, d'énergie, d'urbanisme

Missions dans :

- Les transitions écologique et énergétique
- Les transports
- Les risques, nuisances et pollutions

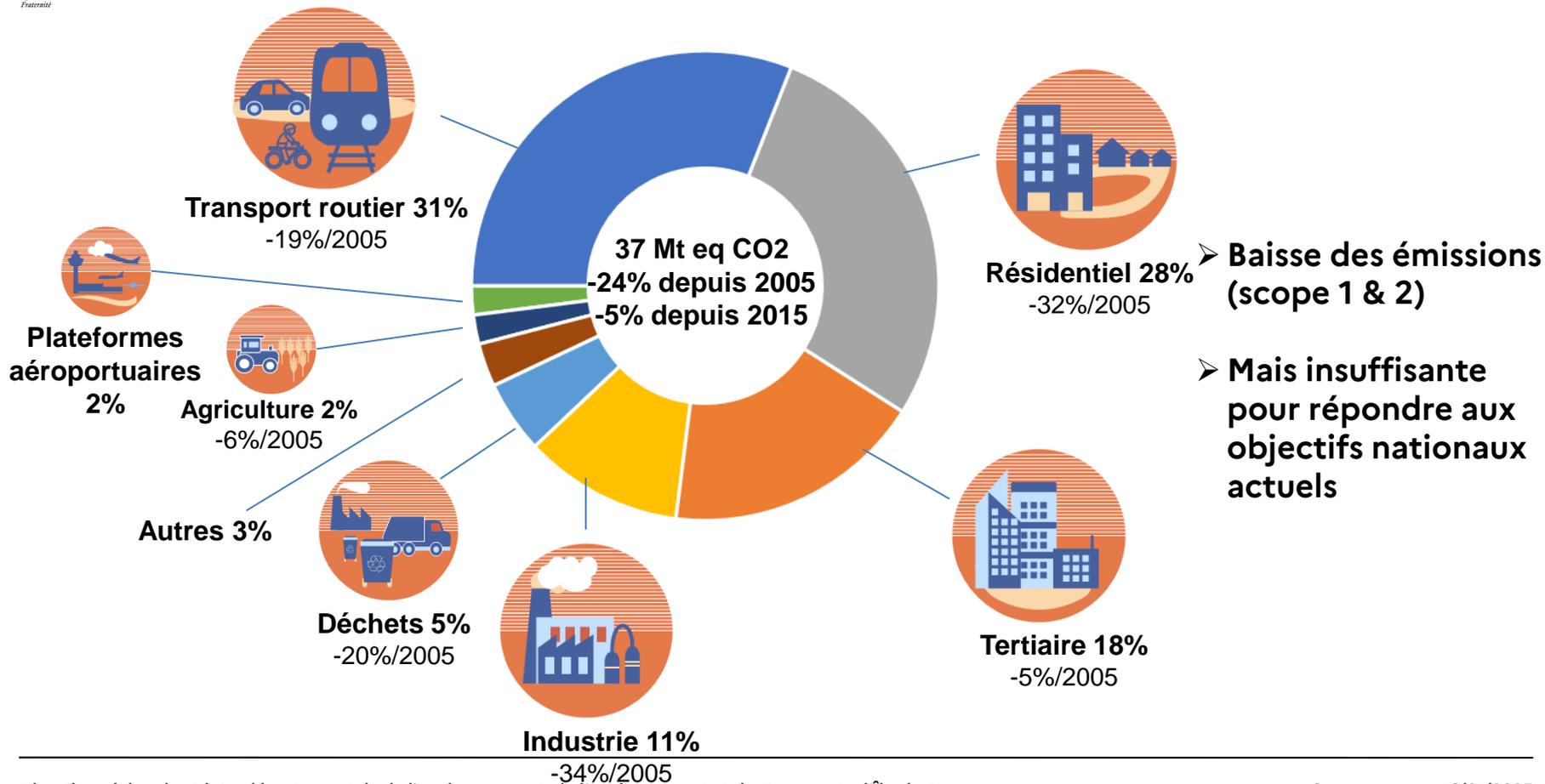


# Actions de la DRIEAT dans le cadre des BEGES

La DRIEAT s'assure que la réglementation relative aux BEGES est respectée par les assujettis, en menant différentes actions :

- Suivi de l'élaboration et de la mise en ligne des BEGES obligatoires
- Apport d'aide méthodologique et réglementaire : information et sensibilisation des obligés sur leurs obligations et sur la démarche à mettre en œuvre : webinaires, courriers, FAQ, guides et autres ressources documentaires
- Instruction des **sanctions** (mise en demeure, amende) → Dans les prochains mois

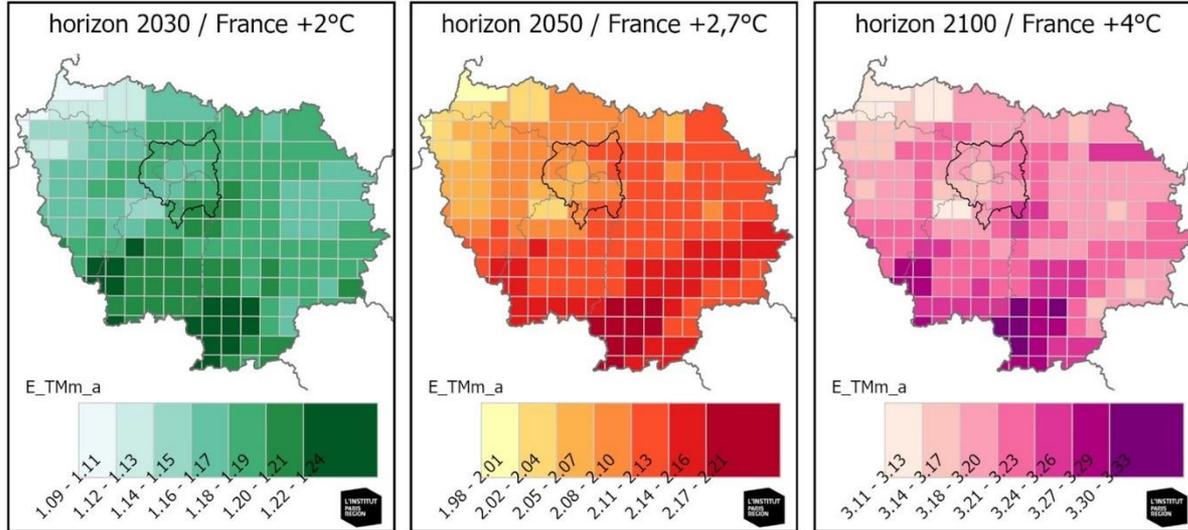
# Répartition des émissions de GES selon les secteurs d'activités en Île de France en 2021



# La TRACC en Île de France

Ecart de température moyenne annuelle (°C) par rapport à la référence (1976-2005)  
selon les niveaux de réchauffement en 2030, 2050 et 2100 de la TRACC

(Source : Portail DRIAS de Météo France, TRACC2023, scénario GWL15, modèle ALADIN63\_CNRM-CM5)



Températures moyennes annuelles (nota : 10,9°C pour la période de référence 1976-2005)

La TRACC correspond plus ou moins à la trajectoire actuelle si les engagements sont tenus → déjà catastrophique

# Les objectifs en termes de gaz à effet de serre

## Objectifs INTERNATIONAUX

### Accords de Paris

Limiter le réchauffement global  
bien en dessous de 2°C, de  
préférence à 1,5°C

## Objectifs EUROPÉENS

↘ 55 %

des émissions de GES d'ici à 2030  
par rapport à 1990  
(« fit for 55 »)

## Objectifs NATIONAUX

Déclinaison dans différentes lois  
Grande loi climat tous les 5 ans  
environ

**Neutralité carbone**  
en 2050  
/ 6 des émissions de GES entre 1990  
et 2050

Situation 2021 en France : -23% des émissions de GES par rapport à 1990 et -4% par rapport à 2012

**Nécessité de multiplier par 2 le rythme actuel de baisse**

## 2. Présentation de la réglementation BEGES

*Maxime Roux – MTEBFMP - DGEC – SDAC - BESNBC*

# Qu'est-ce qu'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ?



UNE ÉVALUATION DU VOLUME  
DE GES ÉMIS SUR UNE ANNÉE  
PAR LES ACTIVITÉS D'UNE  
PERSONNE MORALE



UN PLAN D' ACTIONS DE  
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS  
**(PLAN DE TRANSITION)**



DISPOSITIF OBLIGATOIRE  
INTRODUIT PAR LA LOI  
GRENELLE II (2010)

**BEGES** : est une évaluation des émissions des gaz à effet de serre (GES) d'une organisation sur une année d'activité, réparties par postes d'émissions. Il est assorti d'un plan de transition dans le but d'identifier des leviers d'actions de réduction

# Rappels sur les BEGES obligatoires



→ Personnes morales de droit privé > 500 salariés (250 en outre-mer)

Tous les 4 ans

→ Collectivités > 50 000 habitants

→ Établissements publics > 250 agents

→ Services de l'État (sans seuil)

Tous les 3 ans

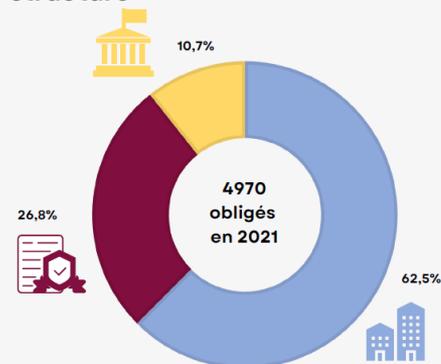
→ Dépôt obligatoire sur une plate-forme publique gérée par l'ADEME :

<http://www.bilans-ges.ademe.fr>

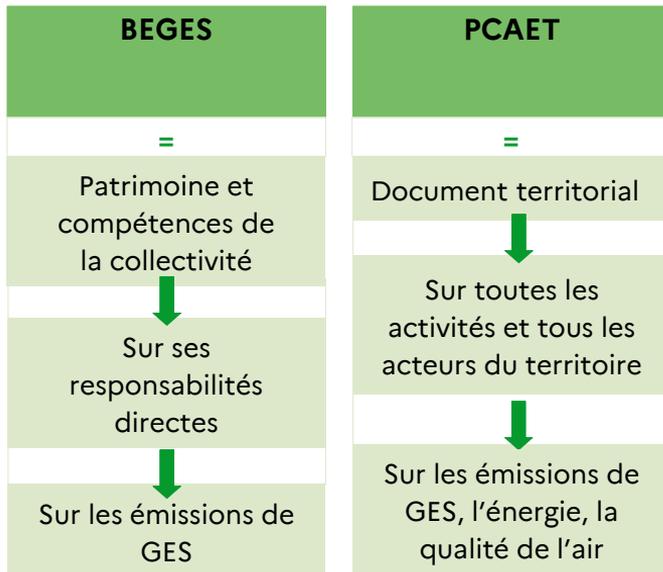
→ Plafond de sanction : 50 000€, 100 000 € en cas de récidive

Encouragement à réaliser des BEGES volontaires

Répartition des obligés par structure



# Distinction et articulation entre BEGES et PCAET



## Article L.229-25-I-3° du Code de l'environnement :

Les collectivités territoriales et leurs groupements mentionnés au 3° du présent I et couverts par un plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L. 229-26 peuvent intégrer leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre et leur plan de transition dans ce plan Climat-air-énergie territorial. Dans ce cas, ils sont dispensés des obligations mentionnées au présent article.



Il faut quand même publier sur la plateforme de l'ADEME



# Quel intérêt pour les organisations ?

→ Le point de départ de toute stratégie climat !

→ Peu d'organisations n'y voient aucun intérêt

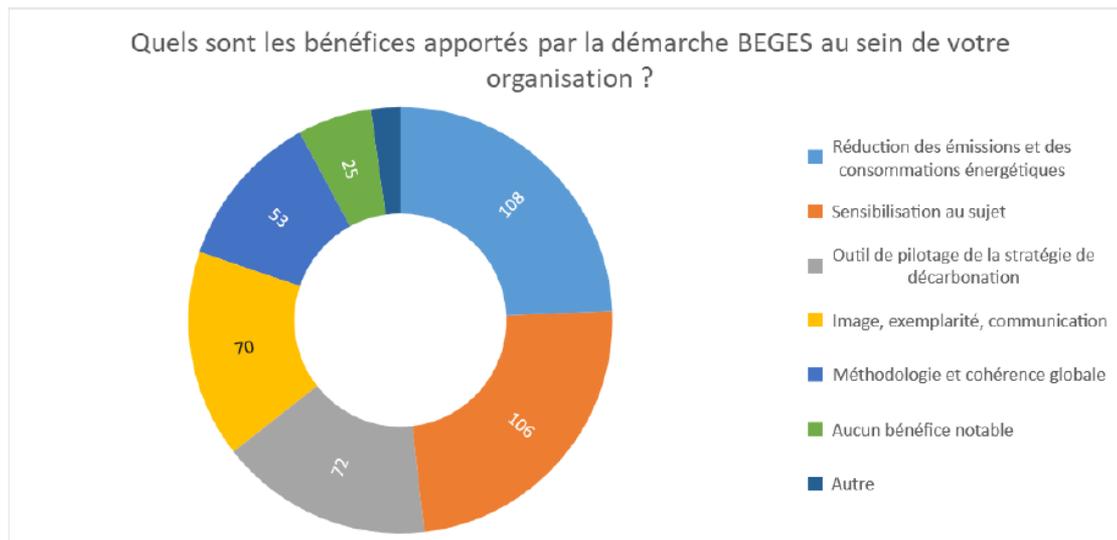


Figure 41: Principaux bénéfices apportés par la démarche BEGES

# Chronologie des évolutions législatives et réglementaires

## Loi ENE : art.75

- BEGES tous les 3 ans
- Obligés et seuils actuels

## Modifications LEC

- Plan d'actions renforcé en plan de transition
- Sanction élevée à 10K€, 20K€ en cas de récidive
- Exonération de plan de transition pour les entreprises soumises au reporting extra-financier
- Exonération pour les collectivités soumises à PCAET

## PJL Industrie verte

- Amende à 50K€
- Exclusion possible commande publique
- Eco-conditionnalité des aides publiques

2010

2015

2019

2022

2023

## Modifications Loi TECV

- Fréquence à 4 ans pour les entreprises
- Sanction ajoutée à 1 500€
- Publication sur la plateforme ADEME

## Modifications Décret BEGES

- Élargissement du périmètre des émissions
- Élargissement du périmètre de consolidation pour les entreprises

# Rappels décret BEGES

Les principales évolutions à garder en tête sont les suivantes :

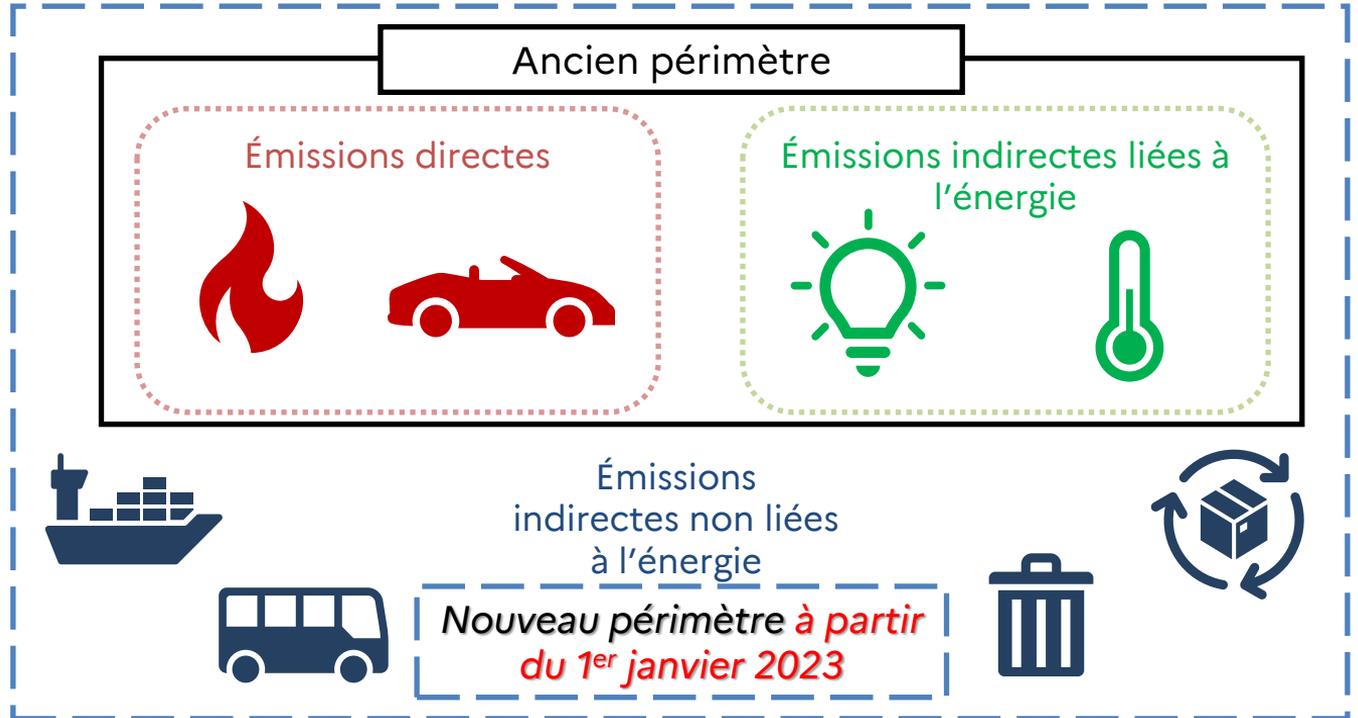
	Ancienne réglementation	Nouvelle réglementation
<b>Périmètre des émissions</b>	Obligatoires : scope 1 et 2 Recommandé : scope 3	Refonte des scopes et intégration du scope 3* (émission directes et indirectes <u>significatives</u> ).
<b>Périmètre organisationnel des entreprises</b>	Consolidation pour les entreprises de même code NAF 2 au sein d'un groupe	Affranchissement de l'obligation de conformité du code NAF 2
<b>Plan d'action / Plan de transition</b> ( <i>transposition LEC</i> )	Présentation, pour chaque scope, des actions envisagées et du volume de réduction global attendu	Présentation des objectifs, actions et moyens envisagés. Dans le cas d'un second bilan, justification des actions non mises en œuvre

\* Exception pour les entreprises soumises à BEGES mais non soumises à DPEF / CSRD

# Périmètre du BEGES



UNE ÉVALUATION DU VOLUME  
DE GES ÉMIS SUR UNE ANNÉE  
PAR LES ACTIVITÉS D'UNE  
PERSONNE MORALE



# Enjeu des émissions indirectes

- ✓ Elles représentent une part importante voire souvent prépondérante des émissions associées aux organisations.
- ✓ Elles sont potentiellement plus difficiles à mesurer précisément.
- ✓ Catégories d'émissions indirectes :

- les émissions indirectes liées à l'énergie → dites du « scope 2 »
- les émissions indirectes associées au transport (déplacements domicile-travail, transport de marchandises, etc.)
- les émissions indirectes associées aux produits achetés (fournitures, matières premières, etc.)
- les émissions indirectes associées aux produits vendus (y compris leur utilisation)
- les autres émissions indirectes de GES.

→ dites du « scope 3 »

Catégorie	Poste
1. ÉMISSIONS DIRECTES DE GES	1.1 Emissions directes des sources fixes de combustion
	1.2 Emissions directes des sources mobiles de combustion
	1.3 Emissions directes des procédés hors énergie
	1.4 Emissions directes fugitives
	1.5 Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)
2. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES À L'ÉNERGIE	2.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
	2.2 Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité
3. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AU TRANSPORT	3.1 Transport de marchandise amont
	3.2 Transport de marchandise aval
	3.3 Déplacements domicile-travail
	3.4 Déplacements des visiteurs et des clients
	3.5 Déplacements professionnels
4. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS ACHETÉS	4.1 Achats de biens
	4.2 Immobilisations de biens
	4.3 Gestion des déchets
	4.4 Actifs en leasing amont
	4.5 Achats de services
5. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS VENDUS	5.1 Utilisation des produits vendus
	5.2 Actifs en leasing aval
	5.3 Fin de vie des produits vendus
	5.4 Investissements
6. AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES	6.1 Autres émissions indirectes

# Le principe du calcul est simple

on **liste** les activités  
induites par l'entreprise



Chauffer les bureaux

Effectuer les déplacements en  
avion

on **collecte**  
les données (unités  
physiques différentes)



132 000  
kWh d'électricité

4 000 000 km  
parcours

on **trouve** un convertisseur  
(facteur d'émission (FE\*))



60 gCO<sub>2</sub>e / kWh

187 gCO<sub>2</sub> /  
km.passager

on **multiplie** et on  
obtient l'empreinte  
carbone (unité tCO<sub>2</sub>e)



6,9 tCO<sub>2</sub>e

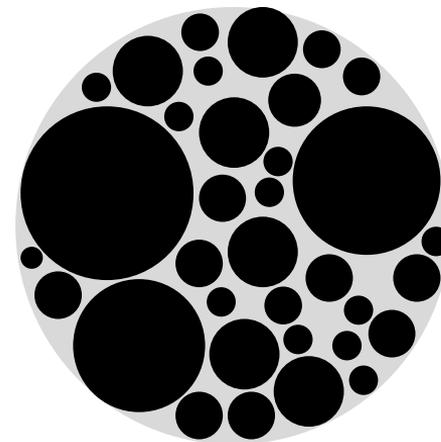
748 tCO<sub>2</sub>e

\* : Les FE sont en général ceux de la base empreinte de l'ADEME

## On obtient



**La quantité totale de CO<sub>2</sub>eq  
induite par l'organisation**



**Le détail par activité**

# Chronologie des évolutions législatives et réglementaires

## Loi ENE : art.75

- BEGES tous les 3 ans
- Obligés et seuils actuels

## Modifications LEC

- Plan d'actions renforcé en plan de transition
- Sanction élevée à 10K€, 20K€ en cas de récidive
- Exonération de plan de transition pour les entreprises soumises au reporting extra-financier
- Exonération pour les collectivités soumises à PCAET

## Loi Industrie verte + Loi de finance

- Amende à 50K€ (100K€ si récidive)
- Exclusion commande publique possible
- Eco-conditionnalité des aides publiques

2010

2015

2019

2022

2023

## Modifications Loi TECV

- Fréquence à 4 ans pour les entreprises
- Sanction ajoutée à 1 500€
- Publication sur la plateforme ADEME

## Modifications Décret BEGES

- Élargissement du périmètre des émissions
- Élargissement du périmètre de consolidation pour les entreprises

# La loi industrie verte

*Adoptée au parlement début octobre 2023*

Les changements :

- L'amende BEGES passe d'un maximum **de 10000€ à 50000€** (20000€ à 100000€ en cas de récidive)
- **Conditionnement des aides publiques** octroyées par les organismes à majorité publique à la réalisation d'un BEGES pour les obligés ou d'un bilan simplifié pour les entités avec plus de 50 employés et non obligés (décret en cours de finalisation)
- Possibilité **d'exclusion de la commande publique et des contrats de concession** en cas de non respect de la réglementation BEGES

# Loi de finances pour 2024

L'article 235 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 est le suivant :

## *Article 235*

*I. - L'attribution d'un financement par les fonds mentionnés au A du I de l'article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 à un projet soutenant la transition écologique d'une entreprise bénéficiaire finale soumise à l'obligation de publication d'un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre prévue à l'article L. 229-25 du code de l'environnement est subordonnée au respect de cette obligation.*

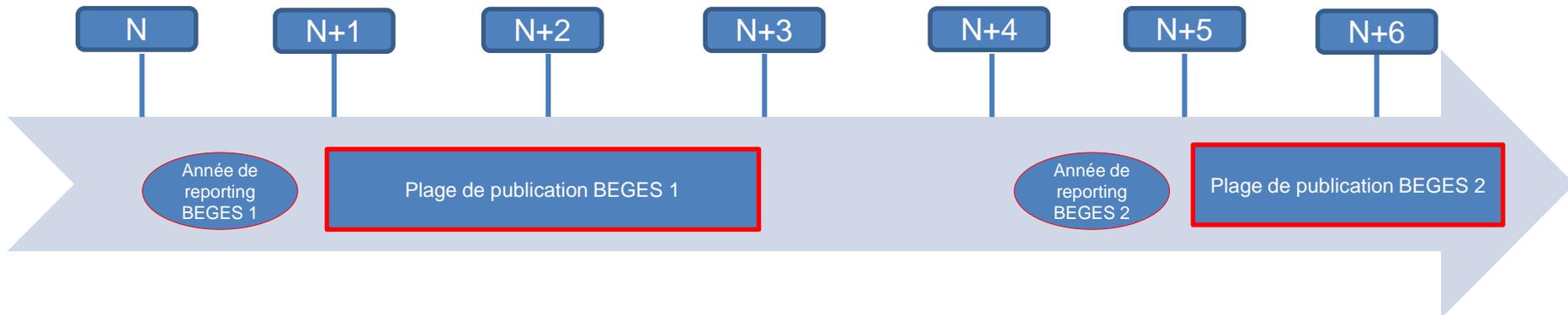
*II. - Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent article.*

*III. - Le I s'applique aux financements notifiés à l'entreprise bénéficiaire finale à compter du 1er juin 2024.*

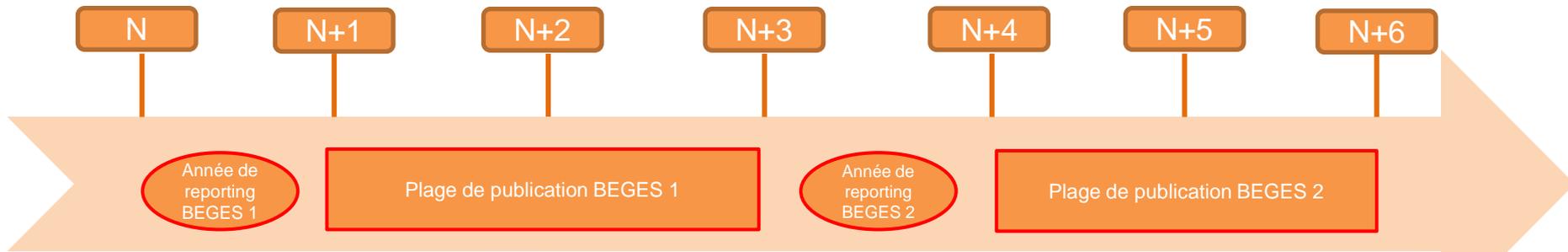
L'article dans les faits introduit une éco-conditionnalité de publication BEGES sur les fonds « France 2030 » pour les entreprises déjà obligées.

# Rappels : chronologie de réalisation d'un BEGES

## Personnes morales de droit privé :



## Autres obligés :



# 3. Où en est l'Île de France ?

# Taux de conformité francilien

- Sur 1825 obligés en IDF, les taux de conformité en 2024 sont de :
    - 48% pour les entreprises (1443 entités)
    - 81% pour l'État (27 entités)
    - 24% pour les établissements publics (248 entités)
    - 26% pour les collectivités territoriales (dont EPCI) (76 entités)
    - 74% pour les associations (31 entités)
- = Taux global de conformité de 45%

48% de conformité au niveau national en 2023, 57% entreprises/associations → retard de l'Île de France

→ Actions d'information/sensibilisation et campagnes de relance/contrôle en cours

# Ressources

- **Méthode réglementaire V5** (juillet 2022) :  
[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/methodo\\_BEGES\\_decli\\_07.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/methodo_BEGES_decli_07.pdf)
- Guide pour la construction, la mise en œuvre et le suivi d'un **plan de transition** :  
<https://bilans-ges.ademe.fr/api/medias/d69d82c9-f060-468f-94c8-bc7391bd1b7e/download>
- **Plateforme de dépôt de l'ADEME** et ressources sur les BEGES : <https://bilans-ges.ademe.fr/>
- **FAQ BEGES** sur le site du Ministère de la Transition Écologique :  
<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/actions-entreprises-collectivites-climat>
- **Méthode QuantiGES** pour quantifier l'impact GES d'une action de réduction des émissions:  
[https://librairie.ademe.fr/ged/6768/guide\\_impact\\_ges\\_final\\_2022.pdf?modal=false](https://librairie.ademe.fr/ged/6768/guide_impact_ges_final_2022.pdf?modal=false)

# Des questions ?

Contact à la DRIEAT: [bilan-ges-idf.seb.driat-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bilan-ges-idf.seb.driat-if@developpement-durable.gouv.fr)

# 4. Deux retours d'expérience

## Razel-BEC

## AgroParisTech

# Webinaire BEGES RAZEL-BEC - DRIEAT IDF

16/01/2025



# Razel-bec en quelques mots



**140 ans de travaux publics en France et dans le monde**



**> 5000 collaborateurs en France et à l'international**



**L'entreprise est présente en France sur le continent africain également**



**1,020 milliards d'euros de chiffre d'affaires (2023)**

# BEGES Razel-bec

Razel bec réalise son BEGES depuis 2013 conformément à la norme ISO 14064 (et plus particulièrement à la méthode GHG Protocol), nous comptabilisons les émissions par catégories et par postes :

CATÉGORIES D'ÉMISSIONS		POSTES D'ÉMISSIONS	PRISE EN COMPTE
1. Émissions directes de GES		Sources fixes de combustion	Oui
		Sources mobiles de combustion	Oui
		Procédés hors énergie	Nulles
		Fugitives	Non
		Biomasse (sols et forêts)	Non
Emissions indirectes	2. Énergie	Consommation d'électricité	Oui
		Consommation de vapeur, chaleur ou froid	Nulles
		Amont de l'énergie	Oui
	3.1 Transport	Transport de marchandises amont	Oui
		Déplacements professionnels	Oui
		Transports de visiteurs et de clients	Non
		Transport de marchandises aval	Nulles
		Déplacements domicile travail	Oui
	3.2 Produits achetés	Achats de services	Oui
		Achats de biens	Oui
		Immobilisations de biens	Oui
		Déchets	Oui
		Actif en leasing amont	Nulles
	3.3 Produits vendus	Investissements	Non
		Utilisation des produits vendus	Non
		Fin de vie des produits vendus	Non
		Actifs en leasing aval	Nulles
	3.4 Autres émissions indirectes	Autres émissions indirectes	Non



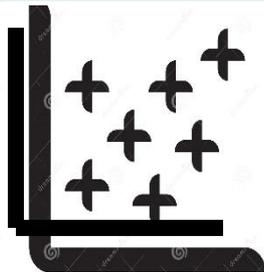
GREENHOUSE  
GAS PROTOCOL

# Evolution du BEGES

## BEGES :



# Contraintes rencontrées



## Dispersion des sources données

Les données nécessaires sont souvent réparties entre plusieurs sites, filiales et services.



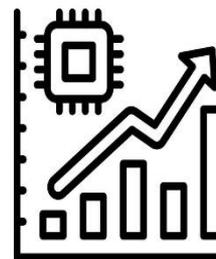
## Données manquantes ou incomplètes

Certaines activités ou consommations ne sont pas toujours enregistrées ou remontées.



## Hétérogénéité des formats de données

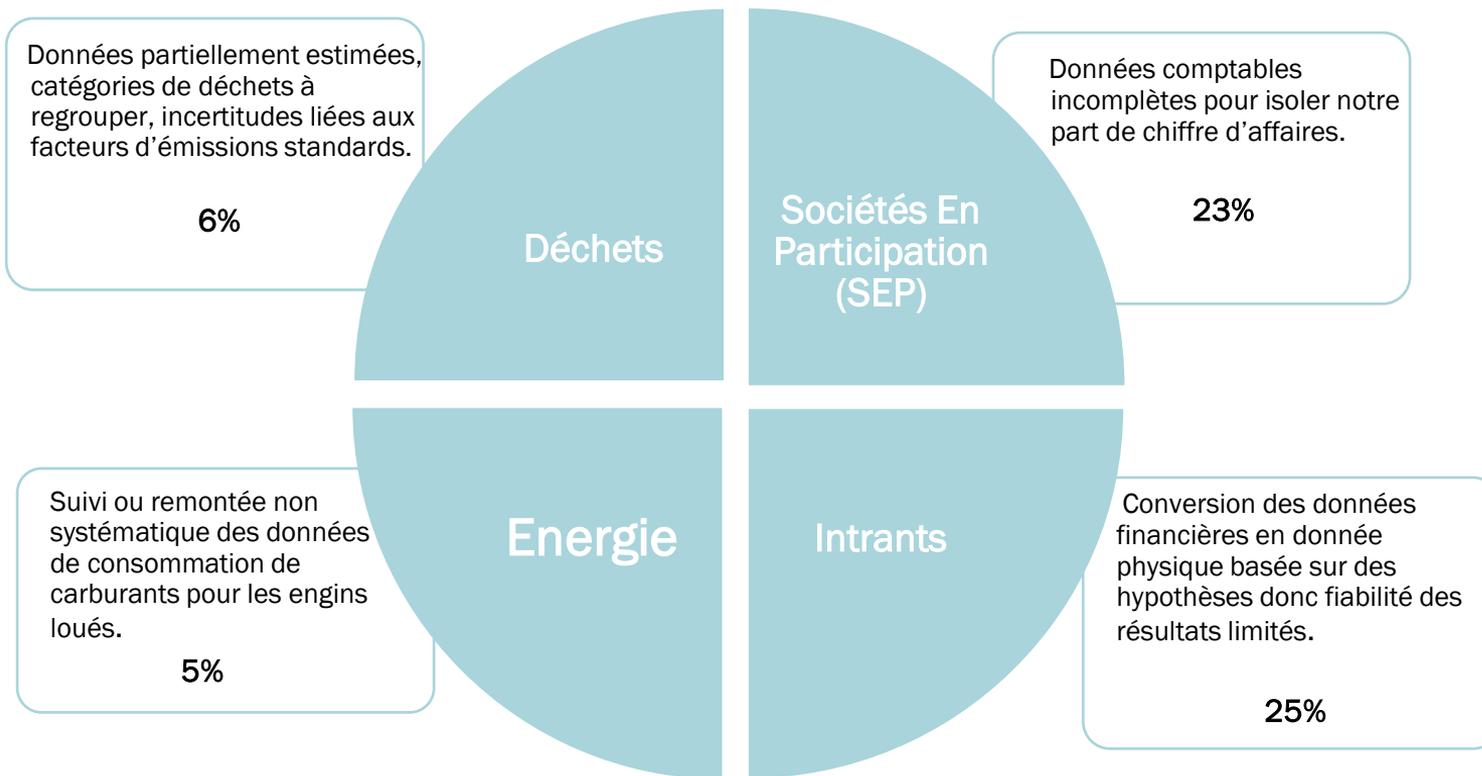
Les données peuvent être disponibles sous divers formats (données physiques ou monétaires)



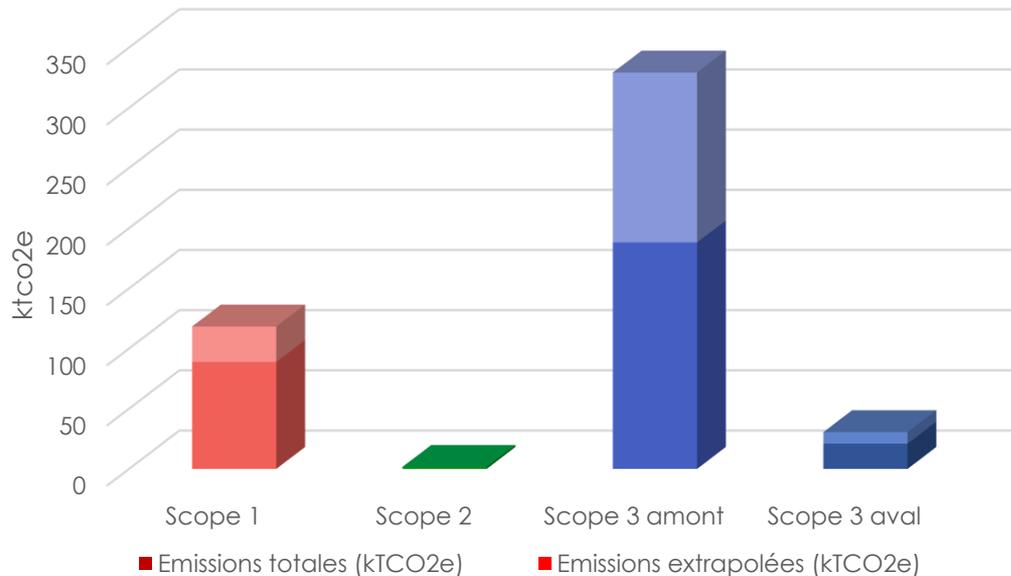
## Evolution dans le temps

Contextes de réalisation, saisonnalité, typologie et volumes.

# Incertitudes des données



# Répartition des émissions totales par scopes 2023

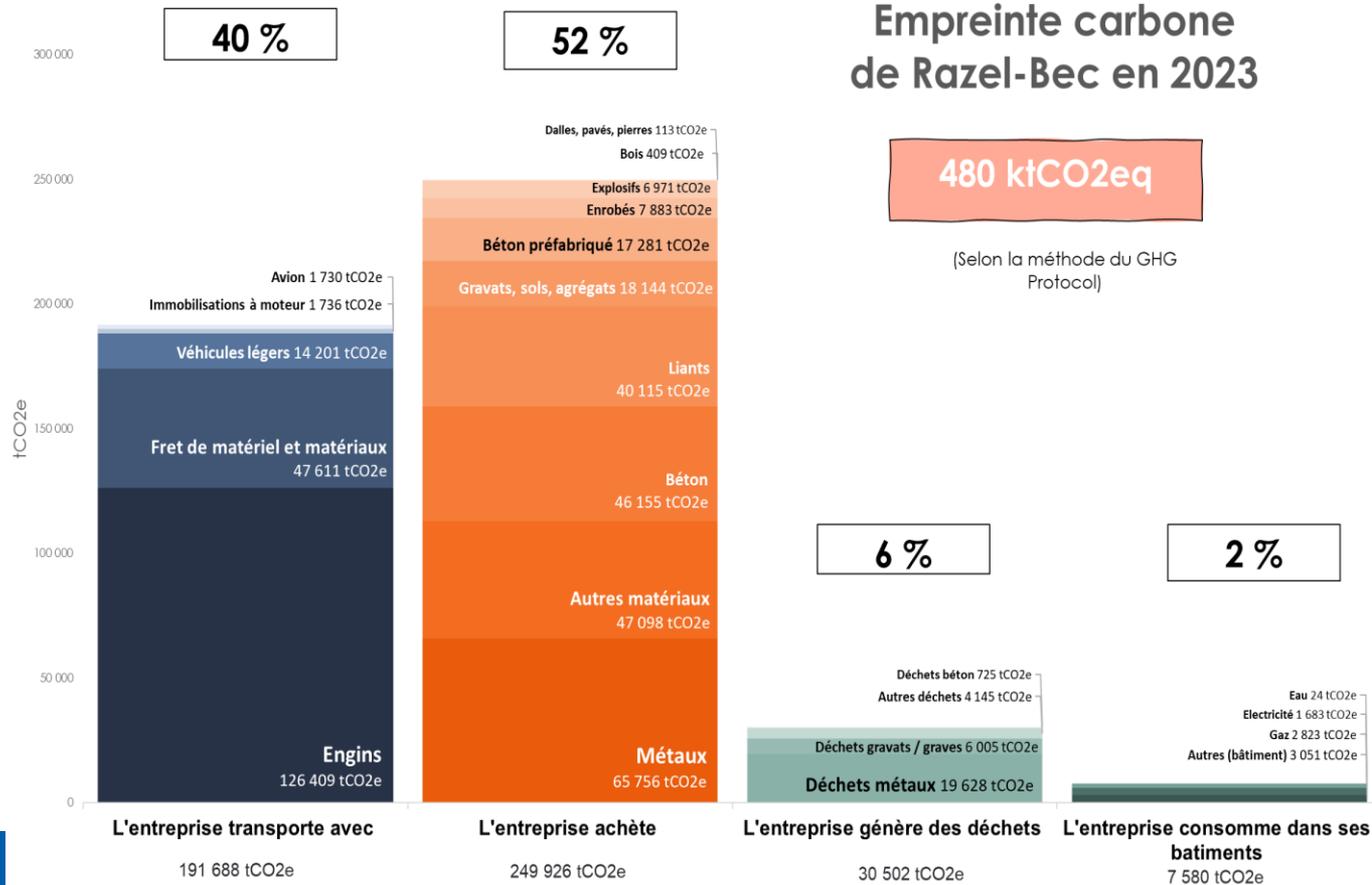


Incertitude totale  
de 17%

**Remarque :**

Les résultats présentés excluent les produits vendus, leur prise en compte n'étant pas obligatoire selon le GHG Protocol.

# Graphique des émissions GES du groupe



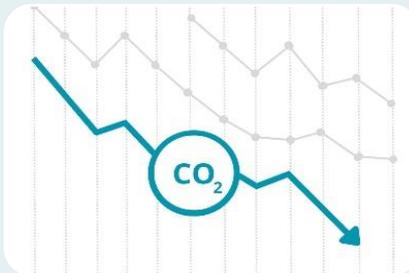
GREENHOUSE  
GAS PROTOCOL

# Au delà du BEGES



## Suivi de l'empreinte carbone

Permet une mesure précise et régulière de notre impact environnemental



## Trajectoire de décarbonation

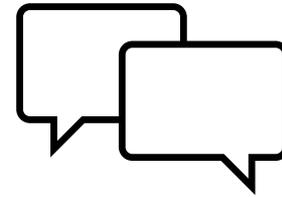
Il constitue la base de notre feuille de route de décarbonation, permettant de définir des objectifs réalisables et de planifier des actions concrètes



## Amélioration continue

La mise en œuvre d'une amélioration continue de notre stratégie de calcul du bilan carbone nous permet d'obtenir des résultats plus précis et pertinents

**Merci pour vote attention !**  
**Des questions ?**



# WEBINAIRE

## Présentation du BEGES d'AgroParisTech

16/01/2025

AgroParisTech 

 **NEPSN**  
ÉNERGÉTICIENS ENGAGÉS

  
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**  
*Éthique  
Experte  
Pragmatique*  
Direction générale de l'énergie et  
du climat (DGECC)

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**  
*Écoute  
Compromis  
Pragmatisme*  
**DRIEAT Île-de-France**  
Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des transports



Institut national des sciences et industries  
du vivant et de l'environnement

Sous la tutelle du ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire

Acteur de l'enseignement supérieur  
et de la recherche au plan international

S'adresse aux grands enjeux du 21<sup>e</sup> siècle :

- nourrir les hommes en gérant durablement les territoires,
- préserver les ressources naturelles,
- favoriser les innovations,
- intégrer la bio économie.

### Nos spécificités



Une couverture de l'ensemble  
des grands défis du domaine  
des sciences du vivant  
et de l'environnement



Les dernières avancées  
d'une recherche de pointe



Un partenariat étroit  
avec les acteurs  
socio-économiques



En prise directe avec  
les mutations de la société

### Chiffres clés

**+ de 3 000**

étudiants, apprentis, auditeurs,  
doctorants inscrits et accueillis

Apprentis	6%
Doctorants	12%
Élèves ingénieurs	50%



**+ de 500**

ingénieurs, techniciens  
et administratifs

**250**

enseignants,  
enseignants-chercheurs  
et cadres scientifiques

**24**

unités de recherche avec les grands  
organismes nationaux de recherche  
(INRAE, Cirad, CNRS, etc.)

**5**

InnLabs, tiers-lieux d'expérimentation

1

Fondation

1

Structure de gestion  
des contrats

1

Centre de formation  
d'apprentis

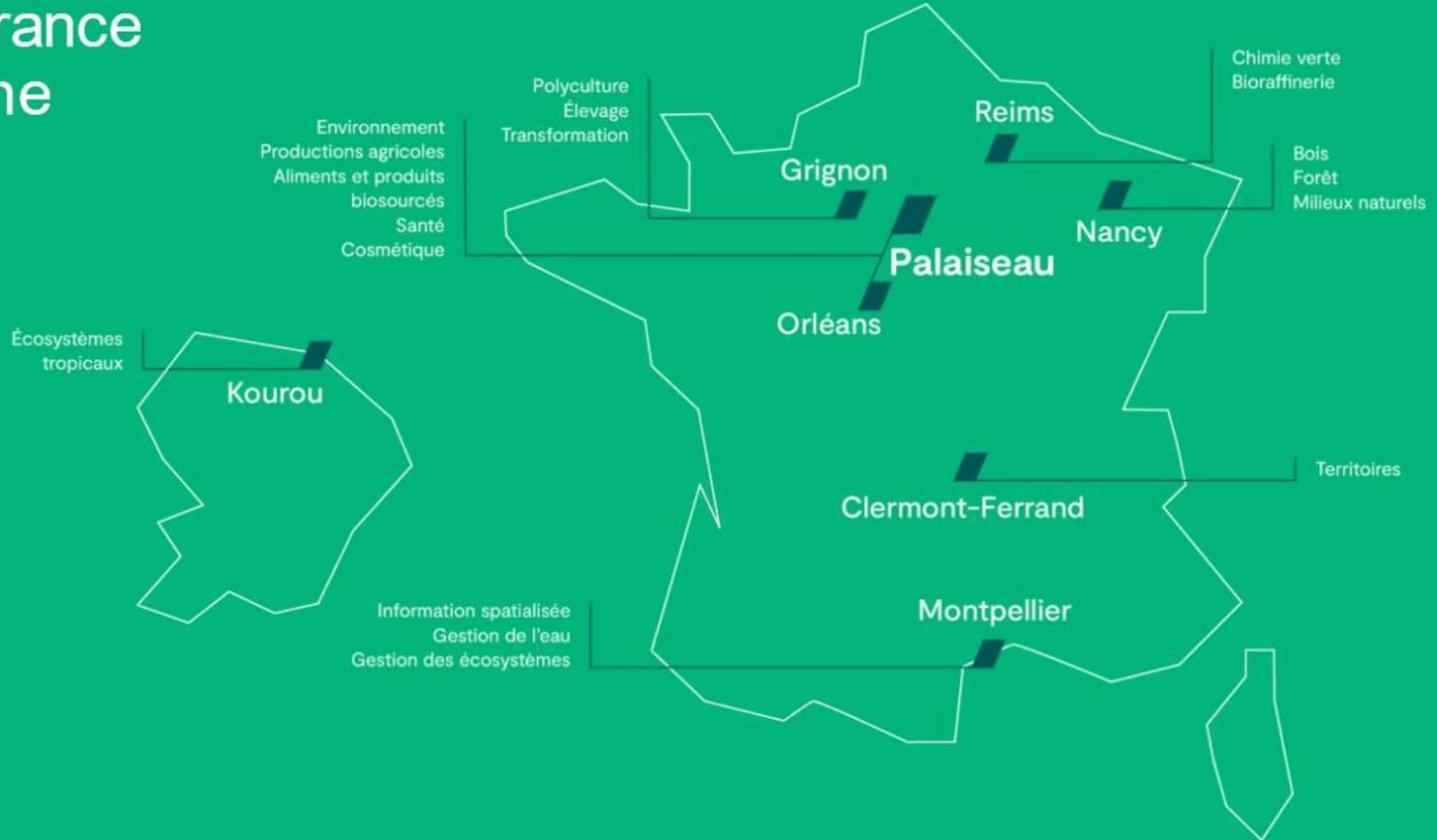
12

Chaires  
partenariales

1

Réseau de plus de 25 000  
étudiants et diplômés

### 8 sites en France métropolitaine et outre-mer



### BEGES (Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre)

**Etablissement** : AgroParisTech

**Méthode utilisée** : Bilan Carbone®

**Facteurs d'émission** : Base Empreinte® et études spécifiques AgroParisTech\*

**Gaz à Effet de Serre** : CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, gaz fluorés (SF<sub>6</sub>, HFC, PFC, NF<sub>3</sub>)

\* Pour la ferme de Grignon, les valeurs des facteurs d'émission du cheptel ont été affinées par des études réalisées notamment par S. Carton

#### Périmètre

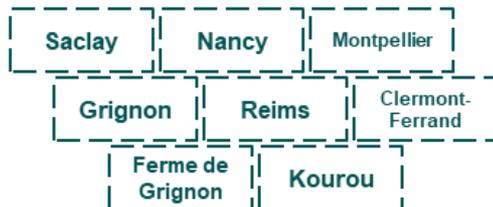


**3 000** étudiants



**850** membres du personnel  
+ doctorants

#### SITES



#### POSTES D'ÉMISSION



SCOPES 1, 2 et 3 inclus

Le périmètre correspond aux éléments sur lesquels nous pouvons agir dans notre plan d'action.

#### Hors périmètre

CROUS et restaurants administratifs à proximité des campus

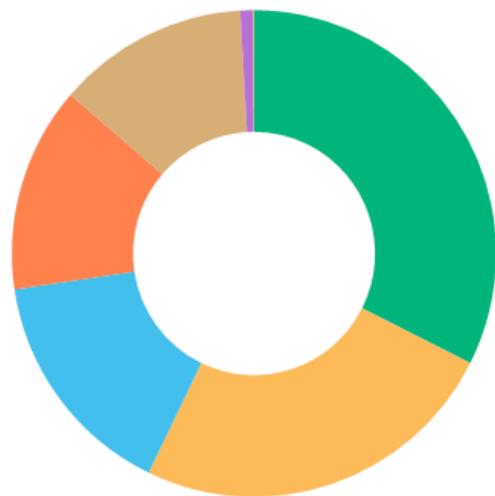
#### Période de référence

Selon les données, l'année glissante la plus récente ou la plus représentative entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et août 2023

**13 907** tCO<sub>2</sub>e

Incertitude : 8%

C'est l'empreinte carbone d'AgroParisTech sur l'année 2022



	<b>Déplacements</b>	32%	4 509 tCO <sub>2</sub> e
	<b>Energie</b>	25%	3 441 tCO <sub>2</sub> e
	<b>Intrants</b>	15%	2 152 tCO <sub>2</sub> e
	<b>Immobilisations</b>	14%	1 901 tCO <sub>2</sub> e
	<b>Hors énergie</b>	13%	1 776 tCO <sub>2</sub> e
	<b>Déchets</b>	1%	118 tCO <sub>2</sub> e
	<b>Fret</b>	<0,1%	9 tCO <sub>2</sub> e

SCOPE 1

**3 159** tCO<sub>2</sub>e

SCOPE 2

**1 482** tCO<sub>2</sub>e

SCOPE 3

**9 265** tCO<sub>2</sub>e

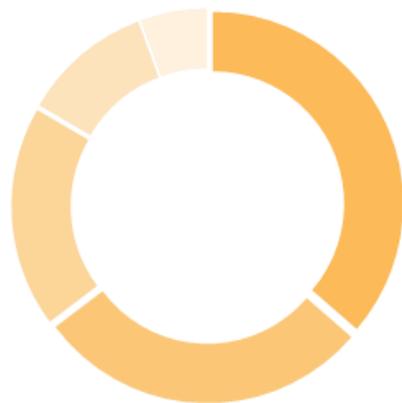
## 1<sup>er</sup> poste d'émissions : Déplacements, 4 509 tCO<sub>2</sub>e (32%)



- Étudiants, Domicile étudiant - domicile familial, 24%
- Étudiants, Domicile étudiant - campus, 14%
- Étudiants, Césure & CEI, 12%
- Étudiants, Stages, 11%
- Étudiants, Visites de terrain, 6%
- Étudiants, Échange, 5%
- Étudiants, Associatif, 4%
- Membres du personnel, Domicile - campus, 17%
- Membres du personnel, Congrès, 6%
- Membres du personnel, Professionnels, 0,4%
- Membres du personnel, Associatif, 0%

**Remarques :** Les déplacements quotidiens domicile – campus des étudiants et du personnel représentent 31% des émissions, avec pour moyen de transport majoritaire le bus & le métro pour les étudiants, et la voiture thermique pour le personnel. Les déplacements étudiants lors d'une césure, CEI, stage, échange, sont majoritairement réalisés en avion, tout comme les déplacements professionnels et en congrès du personnel. Le covoiturage est pratiqué à 30% pour les étudiants, contre 9% pour le personnel.

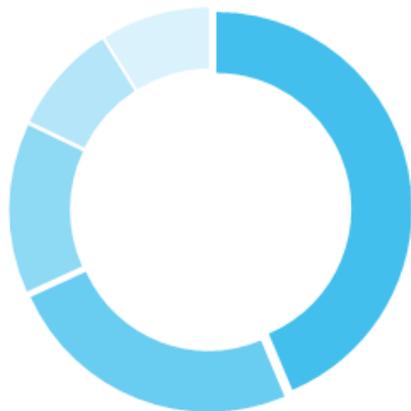
### 2<sup>e</sup> poste d'émissions : Énergie, 3 441 tCO<sub>2</sub>e (25%)



- Gaz, 36%
- Réseau de Chaleur Urbain chaud, 28%
- Electricité, 19%
- Fioul, 11%
- Réseau de Chaleur Urbain froid, 6%

**Remarques :** L'électricité représente 40% des consommations énergétiques, pour seulement 19% des émissions du poste, grâce au mix électrique peu carboné (52 gCO<sub>2</sub>e/kWh) que produit la France. En revanche, le gaz (215 gCO<sub>2</sub>e/kWh) compte pour 19% des consommations, et 36% des émissions. Les Réseaux de Chaleur Urbain chauds de Paris Saclay (112 gCO<sub>2</sub>e/kWh) et de Nancy (121 gCO<sub>2</sub>e/kWh) ont quant à eux des facteurs d'émissions légèrement plus faibles que la moyenne nationale (129 gCO<sub>2</sub>e/kWh). Le fioul possède quant à lui le facteur d'émission le plus élevé (325 gCO<sub>2</sub>e/kWh).

### 3<sup>e</sup> poste d'émissions : Intrants, 2 152 tCO<sub>2</sub>e (15%)



- Méthode monétaire, Achats de produits & services, 44%
- Méthode des poids, Achats de produits agro-alimentaires, 25%
- Numérique (hors matériel informatique), 14%
- Méthode des poids, Achats d'engrais azotés, 9%
- Achats d'emballages, 9%

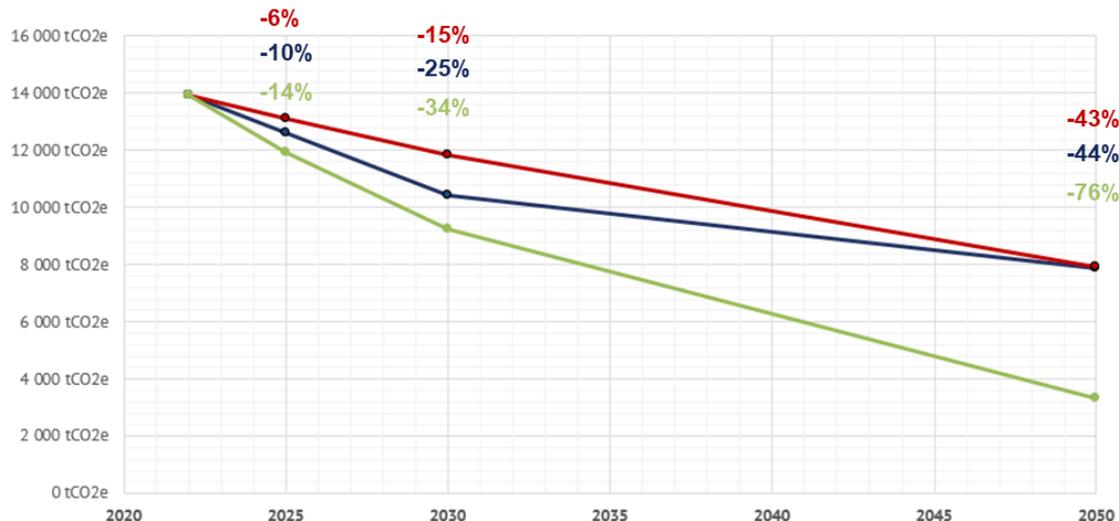
**Remarques :** Les facteurs d'émissions utilisés pour comptabiliser les achats par la méthode monétaire (en € dépensé) est bien moins précise que la méthode des poids (en kg de produit acheté). La première méthode est utilisée en dernier recours, lorsque les données de poids sont difficilement disponibles. L'impact du numérique dans ce poste correspond aux mails envoyés et reçus. Les achats de produits agro-alimentaires et d'emballages sont principalement liés à l'activité de la ferme de Grignon.

THÉMATIQUES	PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES	RÉDUCTION À COURT/MOYEN/LONG TERME	
 <b>DÉPLACEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 – Repenser et réduire les déplacements de la communauté d'AgroParisTech en mission/stage/césure</li> <li>• 2 – Promouvoir des mobilités durables au sein de la communauté d'AgroParisTech pour les trajets domicile-campus</li> <li>• 3 – Promouvoir des mobilités durables pour les sorties de terrain</li> </ul>	<b>2025</b> -4,1% <b>2030</b> -11,7% <b>2050</b> -20,4%	
 <b>ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 – Promouvoir des achats responsables</li> <li>• 5 – Développer l'usage d'un numérique durable</li> <li>• 6 – Être exemplaire dans la gestion des déchets / REUT</li> <li>• 7 – Promouvoir une alimentation durable et responsable</li> </ul>	<b>2025</b> -0,6% <b>2030</b> -1,7% <b>2050</b> -2,3%	
 <b>NUMÉRIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 – Adopter une conduite responsable et éthique dans le numérique</li> </ul>	<b>2025</b> -0,1% <b>2030</b> -0,3% <b>2050</b> -0,4%	
 <b>FERME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 – Décarboner les activités de la ferme</li> </ul>	<b>2025</b> -3,0% <b>2030</b> -5,8% <b>2050</b> -8,2%	
 <b>ÉNERGIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 – Verdir notre patrimoine immobilier</li> <li>• 11 – Promouvoir la sobriété énergétique dans nos activités</li> </ul>	<b>2025</b> -1,8% <b>2030</b> -5,7% <b>2050</b> -12,3%	

C'est l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'AgroParisTech d'ici à 2050

**- 44%**

Evolution des émissions annuelles après implémentation du plan d'actions à court, moyen et long terme et comparaison à la Stratégie Nationale Bas Carbone pour l'Enseignement et la Recherche



### Les défis d'AgroParisTech vers un monde soutenable

- **Questionner** et **adapter** les activités à fort impact - *études de terrain, activités de mise en pratique et expérimentation en plateaux techniques* – tout en préservant l'excellence en recherche, en formation, comme en innovation au service de la société.
- **Renforcer** le collectif AgroParisTech, pilier de la concertation nécessaire aux actions à mettre en œuvre.
- **Faire émerger** un chemin des possibles par la communication, la consultation et l'implication de la communauté pour définir une vision partagée des changements nécessaires et en assurer ainsi la mise en œuvre rapide.

- Evolution des émissions d'AgroParisTech
- SNBC appliquée à AgroParisTech, scénario minimal
- SNBC appliquée à AgroParisTech, scénario souhaité

# Des questions ?